

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2026

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET, Jean-Luc ALBE

Absents : Christian RAGUES (procuration Jean-Marie PONCELET), Marc SAUVAIRE (procuration Laurent BALSAN), Jean-Claude THION,

Début de séance à 09h30

En préalable, Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste pour changement de grade. Accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2025

Approbation à l'unanimité

2) Présentation du bilan de l'exercice 2025, compte-rendu de l'activité des gîtes et des campings

Présentation du bilan de l'exercice 2025 :

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 40 795,91 €. Les dépenses sont en baisse en raison de la cessation d'activité de la MMS et d'une politique volontariste de rationalisation des coûts, Les recettes présentent une baisse des produits liée à l'arrêt de la Maison Multi-services. En 2025, il y a eu une hausse des dotations, dont la dotation biodiversité (la commune étant classée en espace naturel sensible et Natura 2000). Les recettes locatives sont en retrait (fermeture de la MMS et saison estivale moins favorable). La Dotation Globale de Fonctionnement représente 56 % des recettes (part majoritaire), elle est stable depuis 2021. Les produits fiscaux représentent 27 % des recettes.

La section d'investissement présente un solde déficitaire de 171 166,91 €, correspondant pour l'essentiel aux travaux de rénovation de la salle des fêtes. Un emprunt avait été envisagé pour couvrir ces dépenses, mais l'équilibre a pu être assuré sans recours à la dette, grâce à l'excédent de fonctionnement et à la trésorerie disponible.

Les charges de personnel représentent 46 % des dépenses de fonctionnement, un taux aligné sur la moyenne des communes comparables. Cette stabilité permet de maintenir en interne des compétences techniques (bâtiment, espaces verts, etc.), limitant ainsi le recours à la sous-traitance et optimisant la dépense publique.

Le doublement de la contribution au SIAE en 2024 se poursuit en 2025, en prévision des travaux de réhabilitation de la traversée du hameau (programmés sur 2026–2027).

Activité des gîtes communaux et des campings pour l'exercice 2025 :

Pour les gîtes, ce bilan fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 463,41€, malgré des recettes globales s'élevant à 22 830,73€. Cette situation s'explique principalement par les dépenses de personnel (54,7% du total des charges), des charges énergétiques élevées, représentant 53% des dépenses de fonctionnement (dont l'électricité constitue le principal poste). Il est important de noter une baisse de la fréquentation par rapport à 2024, avec une prédominance des séjours en week-end (plus de 50% des réservations).

Le camping communal de Dourbies affiche pour 2025 un solde excédentaire de 11 229,17 €, avec des recettes totales de 58 649,82 €, en hausse par rapport aux exercices précédents.

Des dépenses maîtrisées à 47 420,65 €, dont 35 097 € en frais de personnel (74 % des charges), et 3 512,70 € en dépenses énergétiques (soit 28,5 % des charges de fonctionnement). Des travaux urgents sont à prévoir pour la réfection de la voirie, endommagée par les intempéries de décembre 2025, et la maintenance des sanitaires.

Le camping de l'Espérou, géré par le SIAE, présente un solde excédentaire de 8025€, avec une recette de 27 225€, croissante d'année en année.

3) Vote du Compte Financier Unique

Les comptes administratifs 2025 sont présentés mais en raison d'un dysfonctionnement des outils comptables nationaux, leur vote en conseil municipal ne pourra intervenir dans l'immédiat. Point ajourné. Le document définitif sera transmis dès que possible aux élus.

4) Débat d'orientation budgétaire 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte de restrictions budgétaires nationales, marqué par des interrogations sur les dotations de l'État et une baisse des subventions. Les recettes fiscales diminuent en raison de la réduction du coefficient des bases d'imposition. Toutefois, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être stable, et les coûts énergétiques devraient légèrement baisser, atténuant les tensions financières.

Aucun emprunt n'est envisagé pour financer les travaux de la salle des fêtes, ceux-ci s'étalant sur deux exercices. Des avances sur subventions ont été sollicitées pour couvrir les besoins immédiats. La commune maintient une gestion maîtrisée des travaux, renforçant son équipe technique avec un emploi supplémentaire. Bien que les recettes fiscales soient en légère baisse, une augmentation des taux d'imposition n'est pas jugée nécessaire en 2026, année de transition pour le nouveau conseil municipal.

La dette liée à l'eau, récupérée en 2023, a entraîné une hausse du taux d'endettement, mais la capacité de désendettement reste solide (1,89 an en 2025).

Les effectifs permanents s'élèvent à 8,76 ETP fin 2025, avec une légère augmentation prévue en 2026 pour intégrer la gestion en régie de la Maison Familiale (3 saisonniers) et un renfort administratif. Les dépenses de personnel devraient légèrement progresser en 2026 en raison de la participation employeur à la complémentaire santé et de l'augmentation des cotisations CNRACL.

Les priorités en investissement pour 2026 incluent l'achèvement des travaux de la salle des fêtes, la réhabilitation de la traversée de l'Espérou, la révision du schéma directeur du réseau d'eau en collaboration avec la régie intercommunale, ainsi que des projets de voirie (Pont de Comeiras, parking des Laupiettes, place de retournement au hameau de Lafont). Approbation à l'unanimité.

5) Gestion Maison Familiale

a) Attribution pour la gestion 2027

Suite à l'appel à projets lancé pour la gestion de la Maison Familiale, deux candidatures ont été déposées dans les délais impartis. Après une procédure d'analyse des candidatures en commission, le projet porté par M. Baptiste FRANGNE et Mme Noémie SANCH a été retenu.

Leur proposition se distingue par une vision réaliste en accord avec les objectifs de développement de la commune, un plan d'action opérationnel prévoyant un démarrage des activités en juin 2027, avec des engagements concrets en matière d'accueil et de qualité de service et un développement progressif des activités, garantissant ainsi une viabilité économique sur le moyen terme. Approbation à l'unanimité

b) Gestion 2026 : modalités d'ouvertures (dates/tarifs/prestations)

Afin de maintenir l'activité de la Maison Familiale en attendant la reprise de la structure par M. FRANGNE et Mme SANCH, Madame le Maire propose d'ouvrir la Maison Multi-Services pour la saison 2026 avec une **ouverture au 27 avril 2025 et une fermeture au 13 septembre 2025**.

Afin de contenir les dépenses de fonctionnement, l'activité serait réduite à l'hébergement principalement, avec toutefois un accueil des groupes avec leur propre traiteur.

Il n'y aurait pas de boutique de produits locaux, ni de restauration.

Les tarifs sont proposés légèrement à la hausse. Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Gaëlle JOSSINET fait une remarque sur la nécessité d'envisager une solution de restauration si aucun commerce sur Dourbies n'en proposait, ce qui sera étudié par la nouvelle équipe le moment venu.

c) Gestion 2026 : appel à candidatures

Un appel à candidatures a été lancé début janvier 2026 afin de pourvoir, dans les délais impartis les postes nécessaires au fonctionnement de la MMS. Ce recrutement prévoit initialement un gestionnaire et un agent technique de fin avril au 15 septembre ainsi qu'un renfort saisonnier. Approbation à l'unanimité cependant, au regard de son expertise, Mme Jossinet estime que cette dotation de 3 emplois excède les besoins sur place.

6) Travaux de maintenance complémentaire SMEG

Depuis le transfert de la gestion de l'éclairage public au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), les interventions de maintenance sont réalisées dans des délais significativement réduits. Toutefois, il est important de préciser que ce service ne couvre pas l'ensemble des réparations nécessaires. 3 opérations de remplacement de lampadaires sont prévues au Mourier, aux Laupies (2 lampes) et à Cassanas pour un montant total de 4006€.

Approbation à l'unanimité.

7) Habilitation au maire pour agir en justice au nom de la commune

Suite à une demande de recours gracieux dans le cadre d'un litige d'urbanisme, Mme le Maire informe qu'elle a mandaté le cabinet GIL-FOURIER, CROS et CRESPIY pour défendre les intérêts de la Commune.

8) Modification des Lignes Directrice de gestion

Le conseil municipal a mandaté en octobre Mme le Maire pour soumettre au Comité Social Territorial les lignes directrices de gestion actualisées. Celui-ci a émis un avis favorable le 4 décembre 2025. Cependant, deux représentants du personnel ont émis un avis négatif car ils contestaient le statut d'un agent vacataire exerçant des missions permanentes, en contradiction avec la loi de 1984. Or, la collectivité a proposé à cet agent un contrat pérenne mais celui-ci a refusé, aussi la commune a respecté sa volonté tout en se conformant au cadre légal.

Mme le Maire propose d'adopter les LDG, en prenant acte de l'avis du CST et des réserves formulées, sans les mettre en œuvre dans l'arrêté.

Approbation à l'unanimité.

9) Modification de la mise en place du temps de travail des employés communaux

Le conseil municipal a mandaté en octobre Mme le Maire pour soumettre au Comité Social Territorial la modification des temps de travail des employés communaux. Lors de sa séance du 4 décembre 2025, le CST a émis un avis favorable, en ajoutant quelques précisions à ajouter dans la délibération permettant une mise à jour réglementaire. Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le projet de délibération en tenant compte des remarques formulées.

Approbation à l'unanimité.

10) Report de la contribution annuelle 2026 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard

Madame le Maire propose au conseil municipal de suspendre temporairement la contribution financière de la commune au centre de secours des sapeurs-pompiers de l'Aigoual, en raison d'une pénurie critique d'effectifs menaçant la sécurité des populations. Cette décision, concertée avec les cinq autres communes du territoire, vise à inciter les autorités compétentes (SDIS et Préfecture) à présenter un plan concret de renforcement des moyens humains, conditionnant la reprise des versements. Cette approche, bien que contraignante, se veut constructive et vise à accélérer la recherche de solutions, dans l'intérêt supérieur de la sécurité publique et de l'équité territoriale.

Validé par 8 voix pour et 1 abstention.

11) Participation volontaire au financement du Fonds de Solidarité pour le logement

Madame le Maire rappelle que les Départements se voient conférer la compétence exclusive en matière de Fonds de Solidarité Logement. Toutefois, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, les communes sont invitées à contribuer financièrement aux objectifs de solidarité territoriale, afin de renforcer l'efficacité des dispositifs d'aide au logement. Pour l'année 2025, la participation communale est fixée à 0,25 € par habitant, calculée sur la base de la dernière population légale totale (178 habitants), et ajustée par un coefficient correcteur. Ainsi, la contribution communale s'élève à 53,40 €, versée à l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au titre du FSL.

Validé par 8 voix pour et 1 abstention.

12) Bilan 2025 de l'activité du Pôle d'Accueil et de Service

Madame le Maire a présenté le bilan annuel d'activité du Point d'Accueil et de Services au Public (Maison France Services) pour l'exercice écoulé, couvrant l'ensemble du territoire intercommunal. Les domaines d'intervention les plus sollicités concernent principalement les demandes liées aux retraites, les services fiscaux, les titres sécurisés (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) et les démarches d'assurance maladie.

Le site de Dourbies concentre 30 % des rendez-vous du secteur Aigoual. Les permanences physiques ont été réduites à une fréquence mensuelle, dans une logique de rationalisation des coûts ; les usagers peuvent toutefois contacter le service par téléphone pour toute demande.

Cette approche permet de maintenir un service de proximité efficace, tout en rationalisant l'accueil en présentiel pour les situations nécessitant un accompagnement individualisé.

13) Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent territorial de la commune, les conditions requises pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sont désormais remplies. Cette évolution nécessite la création du poste correspondant et s'inscrit dans une démarche de reconnaissance des compétences et de l'expérience acquises par l'agent, tout en garantissant la continuité du service public au sein de la collectivité. Elle ne génère pas de charge financière supplémentaire, dans la mesure où elle correspond à une transformation de poste existant, déjà inscrit au budget communal.

Approbation à l'unanimité.

14) Questions diverses

- a) Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 mars où seront votés le CFU et le BP.
- b) Dimanche 8 mars aura lieu le concours de soupe organisé par la bibliothèque.
- c) La RD151 est très dégradée suite aux travaux d'enfouissements de la ligne électrique, il est prévu qu'elle soit réparée quand les conditions météorologiques le permettront.
- d) Une coupure d'électricité aura lieu les 4 et 5 mars prochain sur les secteurs Dourbies, Roucabies, Le Mas, Lafont et Le Viala pour le raccordement au nouveau réseau électrique enterré.
- e) M. ALBE demande à ce que le département soit relancé pour la réparation de la route à Caucalan avant qu'il y ait un accident.
- f) Renaud ESCANDE, qui suit ce dossier, fait part de l'avancement des travaux de la salle des fêtes : les travaux intérieurs sont presque terminés ; l'aménagement extérieur a pris du retard du fait des intempéries ; les démarches pour le raccordement électrique sont assez laborieuses mais elles suivent leur cours.
- d) Le virage d'entrée du hameau de Lafont se détériore dangereusement suite aux intempéries ainsi que d'autres chemins communaux.

Fin de la séance à 11h40